

Lutte contre la désinformation en ligne : le groupe d'experts de la Commission européenne préconise un code de bonnes pratiques

Le groupe d'experts de haut niveau sur les fausses informations et la désinformation en ligne, mis en place en janvier dernier par la Commission européenne et composé de représentants de la société civile, des plateformes de médias sociaux, des organes de presse, de journalistes et d'universités, a remis le 12 mars 2018 à la commissaire pour l'économie et la société numériques, Mme Mariya Gabriel, son rapport. Celui-ci propose de définir le phénomène et formule une série de recommandations. Plutôt que de légiférer, les experts plaident en faveur de l'établissement d'un code de principes que les plateformes en ligne et les réseaux sociaux devraient s'engager à respecter. Le rapport porte surtout sur les problèmes liés à la désinformation en ligne. Les experts ont en effet délibérément évité d'utiliser l'expression «fake news», qui ne convient pas selon eux pour appréhender les problèmes complexes liés à la désinformation car le terme anglais désigne également des contenus mélangeant des informations forgées de toutes pièces et des faits. Par "désinformation", le rapport désigne les informations fausses, inexactes ou trompeuses qui sont fabriquées, présentées et diffusées dans un but lucratif ou de manière à causer intentionnellement un préjudice public. Cette désinformation peut mettre en péril les processus et les valeurs démocratiques et viser spécifiquement divers secteurs tels que la santé, les sciences, l'éducation et la finance. Le rapport insiste sur la nécessité d'associer toutes les parties concernées à toute action éventuelle et recommande avant tout une approche autorégulatrice. Le groupe recommande de promouvoir l'éducation aux médias pour lutter contre la désinformation ; de mettre au point des outils qui aideront les utilisateurs et les journalistes à contrer la désinformation ; de sauvegarder la diversité et la viabilité des médias d'information européens ; de poursuivre la recherche sur l'impact de la désinformation en Europe. Il préconise en outre un code de principes que les plateformes en ligne et les réseaux sociaux devraient s'engager à respecter. Parmi les 10 principes essentiels mis en exergue dans le rapport, les plateformes en ligne devraient, par exemple, garantir la transparence en expliquant comment les algorithmes sélectionnent les informations présentées. Elles sont également encouragées, en coopération avec les organismes d'information européens, à prendre des mesures efficaces pour accroître la visibilité des informations fiables et crédibles et faciliter l'accès des utilisateurs à ces informations. Ces mesures revêtent une importance particulière à l'approche d'élections. Pour conclure, le groupe recommande la mise en place d'une coalition entre de multiples acteurs afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et le réexamen régulier des mesures convenues. Ces contributions serviront de base à la préparation d'une communication sur la lutte contre la désinformation en ligne, que la Commission publiera au printemps.